

Tél : 04.50.60.50.04

Fax : 04.50.51.82.68

E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 13 mai 2016, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LOMBARD, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2016

Présents : R. LOMBARD, B. CARLIOZ, C. VIBERT, C. BRACHET, P. BESSON, S. DUCHENE, R. FERRERO, J. GERBIER, P. JARDET, A. LOUIS,

Absents ayant donné pouvoir : R. DOGNIN

Absent non excusé : G. ROUSSAUX

Mr Stéphane DUCHENE a été élu secrétaire de séance.

| | |
|----------------|---|
| OBJET : | APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015- BUDGET M14 |
|----------------|---|

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CARLIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Roland LOMBARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : | 437 702.61 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT : | 558 163.09 € |
| RESULTAT DE CLOTURE : | 120 460.48 € |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT : | 118 839.27 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT : | 219 965.26 € |
| RESULTAT DE CLOTURE : | 101 125.99 € |
| RESULTAT DE CLOTURE DU CCAS : | 6 762.14 € |

| |
|---|
| OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET GENERAL M 14 – DRESSE PAR M. COUDURIER |
|---|

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la conformité des comptes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2016 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Roland LOMBARD,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 120 460.48 € et un excédent d'investissement de 101 125.99 €

Constatant que le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 6 762.14 €

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- Compte 002 en recettes de fonctionnement : 108.548,09 €
- Compte 1068 en recettes d'investissement : 300.000,00 €

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2016 - MODIFICATION

Sur proposition de Mr Bernard CARLIOZ, monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs communaux comme suit :

LOCATION DU FOYER RURAL

| | |
|---|----------|
| Montant de la caution pour dégradations | 200.00 € |
| Caution de nettoyage et rangement | 120.00 € |
| Caution par clé d'accès | 50.00 € |

GRANDE SALLE

En période de chauffe, et uniquement pour les particuliers, 48 € sont à rajouter pour les frais de chauffage.

1. Personnes, associations ou groupements de la commune

| | |
|--|----------|
| Vin d'honneur | 200.00 € |
| Mariage-repas-lunch | 290.00 € |
| Soirée à but lucratif | 310.00 € |
| Réveillon (24 et 31/12) | 435.00 € |
| Assemblée générale | GRATUIT |
| Associations en fonction de la réservation | 50.00 € |

2 .Personnes, associations ou groupements extérieurs à la commune

| | |
|------------------------------|----------|
| Vin d'honneur | 315.00 € |
| Mariage-repas-lunch | 425.00 € |
| Assemblée générale | 255.00 € |
| Réunion-séminaire-arbre Noël | 295.00 € |
| Manifestations sportives | 255.00 € |

SALLE ANNEXE

En période de chauffe, et uniquement pour les particuliers 19 € sont à rajoutés pour les frais de chauffage.

a) Personnes, associations ou groupements de la commune

| | |
|-------------------------|----------|
| Vin d'honneur | 125.00 € |
| Apéritif familial | 50.00 € |
| Réveillon (24 et 31/12) | 215.00 € |

b) Personnes, associations ou groupements extérieurs à la commune

| | |
|-------------------------------|----------|
| Réunions diverses-repas-lunch | 235.00 € |
| Réunions (1/2 journée) | 115.00 € |

Chaque association de la commune a droit annuellement à une utilisation gratuite de la salle des fêtes pour une manifestation à but lucratif (manifestation d'ampleur avec utilisation de la cuisine et de la salle complète).

DIVERS

CONCESSION CIMETIERE 50.00 €/m2
avec un minimum de 2.50 m²

COLOMBARIUM 460.00 € la place
La durée de ces concessions est de 50 ans.

VENTE DE PHOTOCOPIES :

- Petit format noir 0.15 €
- Grand format noir 0.30 €
- Petit format couleur 0.25 €
- Grand format couleur 0.50 €

FAX envoyé ou reçu (la page) 0.30 €

DOSSIER POUR URBANISME (recherche de pièces archivées à la demande des notaires ou des particuliers) : 10 €

LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL (uniquement aux habitants) :

Sous réserve des disponibilités.

Le règlement de la location sera effectué par chèque au nom du Trésor Public lors de la réservation.

- 3.00 € la grande table
- 2.00 € la petite table
- 1.50 € le banc
- 0.60 € la chaise
- 5.50 € la barrière de sécurité

Une caution de 50.00 € sera demandée lors de la réservation.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : 20.00 € mensuel la place et 6.00 € de contribution à la charge d'électricité consommée.

OBJET : SITO A – CONVENTIONS DE MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES, LEUR COLLECTE ET LEUR ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la pose des conteneurs semi-enterrés « Au Vernay » et « chez Pithon », il est nécessaire de signer les conventions avec le SITO A pour la mise en place, la collecte et l'entretien de ces derniers.

La durée de ces conventions est de 10 ans.

Il donne lecture de ces conventions qui seront annexées à la présente délibération.

OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE

Afin d'assurer un suivi médical et de prévention des agents communaux, il est proposé de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine de prévention pour une durée de deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le maire à la signer.

OBJET : SYANE – APPEL A PROJETS 2016 RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle qu'un bilan énergétique du foyer rural a été effectué par le SYANE en 2011. Il en ressort la nécessité d'effectuer certains travaux d'amélioration afin de le rendre plus économe en énergie et réduire son impact environnemental.

Pour mener à bien ces travaux, le SYANE peut accompagner financièrement la commune dans un programme de travaux de rénovation.

Vu le contexte économique actuel, la commune a tout intérêt à faire rénover ce bâtiment et à profiter de l'opportunité de bénéficier de tout financement avantageux.

Celui-ci pourra éventuellement être complété par la subvention délibérée lors du Conseil Municipal du 25 mars dernier concernant la demande au titre du fonds de soutien exceptionnel mis en place par l'état via les régions.

Pour acter cette demande, il est nécessaire de demander au SYANE d'inscrire la Commune à l'Appel à Projets mené dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité des présents et représentés, le maire à mener à bien cette démarche.

Fin du conseil ouvert au public à 21 h 30

Le Maire,
Roland LOMBARD

Le secrétaire de séance,
Stéphane DUCHENE